

## Formation F3SCT Elu·es ELAN COMMUN

# Cadre réglementaire

Les formations spécialisées « Santé Sécurité et Conditions de Travail » des CSA sont mises en place, à la suite de la loi dite de *la transformation de la fonction publique* (6 août 2019).

Curiosité : [exposition sur l'histoire de la prévention des risques professionnels](#).

## Norme du secteur privé qui concerne la fonction publique

**Code du travail – Partie IV** : obligations de prévention, d'évaluation des risques, de suppression de ce qui est dangereux. **Les Livres I à V sont applicables à la FP.** Cette partie traite de la santé et sécurité au travail et **fixe les obligations de l'employeur** en matière de formation, information, protection... Elle **précise les conditions particulières pour certaines catégories de personnels** : femmes enceintes, les jeunes travailleurs. Elle indique **les mesures de prévention** pour l'exposition à des facteurs de risques professionnels spécifiques comme les contraintes physiques, les produits chimiques dangereux. Elle rappelle aussi les **obligations de l'employeur** pour l'utilisation des lieux de travail et indique les principes généraux qui concerne par exemple l'aération et l'assainissement, l'éclairage et les ambiances thermiques, la sécurité des lieux de travail, l'aménagement des postes de travail, la sécurité électrique, incendie, etc

Réglementation du [Document Technique Amiante](#) et [sa fiche type](#).

**Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024** lié à l'obligation de traçabilité de l'exposition des travailleurs aux CMR

## Dispositifs spécifiques à la fonction publique

**Code général de la Fonction publique : le chapitre V du livre II** a depuis le 1<sup>er</sup> février 2025 absorbé le décret 2020-1427 ci-dessous qui régissait les CSA/FS

**Décret 2020-1427** : *obsolète depuis le 01/02/25 mais il reste indiqué ici, car les références en matière d'articles sont celles du* [guide DGAFP sur les CSA/FS](#).

### Table des concordances articles décret vs CGFP

**Décret 82-453** relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (registre SST, hygiène et sécurité des locaux, droit de retrait, acteurs et services de prévention, médecine de prévention et droits des personnels).

**Décret 2019-1441 du 23 décembre 2019** relatif aux mesures d'accompagnement de la restructuration d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics.

**Décret 86-442** : Médecins agréés, conseils médicaux, conditions d'aptitude physique, congés de maladie des fonctionnaires [dont CITIS et TPT].

**Décret 2022-1690 du 27/12/2022** modifiant le décret du 05/01/2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectués au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public

**Décret 84-1051** : reclassement des fonctionnaires de l'Etat reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions (Modifications par le décret 2022-632 prises en compte)

**Décret 2020-523** du 04/05/2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap

**Arrêté du 15 juin 2022** fixant le contingent annuel d'autorisations d'absence pour les F3SCT.

**Circulaire du 28 juillet 2015** relative aux dispositions applicables en matière de prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la fonction publique

**Circulaire de 2018** : suivi médical post-professionnel agent de l'Etat pour CMR

**Circulaire DGAFP sur le DUERP et le PAPRI Pact**, publié le 11 juin 2024.

**Guide DGAFP base de données sociales** (utile pour le RSU), publié le 15 décembre 2021.

**Guide Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique** et **guide FSU**

Guide FSU sur les **Textes sur les personnels en situation de handicap**

### 3. Réglementation propre au MASA

**Arrêté du 7 juin 2022** portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture.

**Arrêté du 8 juin 2022** portant institution et composition des comités sociaux d'administration des établissements du SUP, des EPN et des établissements publics administratifs sous tutelle du MASA.

**Arrêté du 4 octobre 2022** modifiant l'arrêté du 7 juin pour les DRAAF et Mayotte.

**Arrêté du 19 septembre 2023** sur la majoration du contingent des ASA de certaines F3SCT.

**NDS du 14 juin 2024** – articulation entre les CSA (et FS) au sein du MASA (attention : articles cités obsolètes).

**Fiche n°9 NDS droits syndicaux** qui précise les modalités du temps syndical des membres F3SCT.

## ***Focus cadre réglementaire CoHS***

Code de l'éducation - [Article L421-25](#) - et code rural et de la pêche maritime - [article L811-9-2](#)

[Nouveau décret 2021-1316](#) qui remplace celui de 1993

Note de service en vigueur : [SG/SRH/SDDPRS/2022-621](#)

[Explication de texte SNETAP](#) à propos du nouveau décret et de la nouvelle note de service.

[Réglementation portant sur les internats en EPLEFPA](#)

[Réglementation registre de sécurité](#)

[Guide risque incendie dans les EPLEFPA – 2014](#)

Note de service : [organisation de la gestion de crise dans les établissements d'enseignement technique agricole et dispositifs d'accompagnement.](#)

[Circulaire Plan Particulier de Mise en Sûreté - PPMS - 2023](#)

[Exemple de modèle unifié de PPMS](#) – depuis 2023, il faut unir dans un même document «risque majeurs» et risque «attentat-intrusion».

[Décret n°93-602 du 27 mars 1993](#) relatif aux missions de l'inspection du travail dans les EPLEFPA.

[Article D412-5](#) du code de la sécurité sociale sur la définition d'un atelier ou laboratoire pédagogique. *(Selon la circulaire DGER/DGA/DEPSE du 28 juillet 1994, exploitation et cuisine pédagogiques sont concernés par le D412-5).*

[Décret](#) - Registre public d'accessibilité.

[Guide](#) - Registre public d'accessibilité – 2023.

[Guide de surveillance des équipements et matériels sportifs](#) – établissements scolaires et SUP